



LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DE TENNIS DE TABLE

Siège : 32 rue d'Abbeville, 59400 CAMBRAI

☎ : 03 27 79 67 00 @ : contact@liguehdfft.fr - 🌐 <https://liguehdfft.fr>

Pôle de Beauvais : BP 90966 60009 BEAUVAIS CEDEX

☎ : 06 24 63 23 63 @ : contact.sportif@liguehdfft.fr

EN DIRECT DU CONSEIL DE LIGUE DU 1^{er} DECEMBRE 2025

Le Conseil de ligue :

- Accueille les nouveaux élus au conseil de ligue suite à l'assemblée générale du samedi 8 novembre 2025 : Cécile TOILLIER et Olivier NECKER ;
- Prend connaissance des statistiques au 28 novembre 2025 et de la comparaison par rapport au 29 novembre 2024 : 12 615 licences compétition (+ 163), 1 155 licences dirigeants (+ 4), 6 667 licences loisir (- 901) ;
- Modifie le taux de remboursement kilométrique à compter du 1^{er} janvier 2026 en passant de 0,30 €/km à 0,35 €/km ;
- Décide que la position de la ligue sur le dossier qui sera présenté lors de l'assemblée générale de la FFTT du samedi 6 décembre 2025 (plan de professionnalisation et harmonisation du tarif des licences) sera un vote « contre » ;
- Examine la proposition de composition possible du conseil de ligue à partir de 2028 pour respecter la parité prévue par le Code du sport ;
- Décide de la mise en place de la fiche de poste pour le recrutement d'un coordonnateur de l'équipe technique régionale dans le cadre d'un départ à la retraite, la date de recrutement n'étant pas fixée actuellement ;
- Prend acte de la régularisation salariale qui sera effectuée afin de respecter la prise en compte pour tous les salariés de la ligue de l'indexation du taux horaire sur l'augmentation du SMIC et sur l'augmentation du SMC (salaire minimum conventionnel de la CCNS) ;
- Entend le rapport de Jean-Marc ANDRE sur le matériel informatique de la ligue ;
- Nomme, sur proposition de Michael ZAKRZEWSKI, 8 arbitres de club, 24 arbitres régionaux, 8 juge-arbitres 1^{er} degré, 8 juge-arbitres 2^e degré et 2 arbitres régionaux (partie théorique) ;
- Prend acte des 2 décisions du jury d'appel régional du 20 novembre 2025 relatives à la non justification de l'abandon d'un joueur dans les 10 jours et à la non régularité de la situation d'un joueur vis-à-vis de la certification médicale ;
- Décide, suite à la présentation du trésorier Georges GAUTHIER, de dévalider les licences d'un club le 5 janvier 2026 en cas de non-paiement au 31 décembre 2025, aucune licence n'ayant été payée à la date du conseil de ligue par ce club ;
- Entend Georges GAUTHIER, Olivier JOVET et Patrick LUSTREMANT exposer les détails relatifs aux championnats de France des régions prévus à Agen du 17 au 19 février 2026.

